

Le siège social du Service des pénitenciers est situé à Ottawa et les bureaux régionaux à Vancouver (C.-B.), Kingston (Ont.) et Ville-de-Laval (Qué.) pour les régions de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec respectivement. Trois écoles pénitentiaires (à Kingston, Ville-de-Laval et New Westminster) assurent la formation des recrues et le perfectionnement des fonctionnaires supérieurs des pénitenciers. Elles offrent également d'excellentes installations pour les conférences des directeurs d'établissement et autres groupes particuliers de fonctionnaires.

Au 31 mars 1972, les établissements à sûreté maximale groupaient 36% des détenus et les établissements à sûreté moyenne et minimale, 51% et 13% respectivement. Les nouveaux établissements ont été soigneusement conçus en vue de la rééducation. Ils comportent tous un espace suffisant pour les récréations à l'intérieur et à l'extérieur. On procède en ce moment à la modernisation de certains vieux établissements afin de satisfaire aux besoins actuels; d'autres sont appelés à disparaître.

Chaque détenu est d'abord amené à un centre de réception régional ou à un établissement d'accueil, où on lui fait subir un examen complet afin de pouvoir le placer dans l'établissement offrant le programme de formation et le degré de sûreté qui lui conviendront le mieux. Il existe trois catégories: 21 ans et moins, 22 ans et plus et condamnés pour la première fois, et, récidivistes. Les jeunes délinquants ou ceux condamnés pour la première fois sont séparés des récidivistes. Des docteurs, des psychologues et des travailleurs sociaux les examinent pour déterminer leur état de santé physique et mentale, leurs aptitudes, leur niveau de formation, leurs besoins scolaires, en vue de les orienter vers un programme de réadaptation. Le principal objectif des services correctionnels est d'aider les détenus, à tous les égards, à regagner la place qui leur revient dans la société. On leur offre constamment de meilleurs moyens d'y parvenir et le personnel chargé de cette tâche y consacre toutes ses énergies. Les détenus peuvent suivre des cours en classe, à temps plein ou à temps partiel, ou encore des cours par correspondance de niveau primaire, secondaire ou universitaire. En 1971-72 environ 3,500 détenus ont participé au programme d'enseignement des adultes et de formation professionnelle offert par le Service des pénitenciers, souvent en vue d'apprendre un métier ou une profession. On a eu davantage recours à la libération conditionnelle de jour et à l'absence temporaire pour permettre aux détenus de fréquenter les établissements d'enseignement locaux. A la fin de l'année, 50 détenus suivaient des cours à l'université, à l'école secondaire ou au collège communautaire. Des programmes d'activités religieuses sont offerts à tous les détenus, et 20 à 50% d'entre eux participent aux services du culte. Dans la plupart des pénitenciers on se sert de la chapelle en semaine pour dispenser l'enseignement de la religion ou exercer diverses activités à caractère religieux auxquelles participent activement les détenus ainsi que bon nombre d'autres personnes intéressées.

On a fini de mettre au point un projet visant à créer des équipes de spécialistes de diverses disciplines pour prendre en charge des groupes de détenus organisés en unités communautaires dans un plus grand nombre d'établissements que les cinq choisis au départ comme établissements-pilotes. L'unité communautaire a pour objet de permettre d'établir des liens plus étroits entre le personnel et les détenus, de favoriser les rapports interpersonnels de façon que les détenus puissent apprendre à communiquer avec l'autorité, considérée par bon nombre d'entre eux, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement de détention, comme un ennemi. Les détenus sont donc répartis en plus petits groupes dotés d'un personnel d'encadrement, ce qui facilite le développement des relations interpersonnelles. Le programme de formation par unités communautaires deviendra de plus en plus une activité permanente, à mesure que d'autres établissements adopteront cette formule. Le calendrier du programme de formation destiné aux responsables des unités communautaires est établi de façon à satisfaire à la demande afin que la formation suive immédiatement le processus de sélection des candidats. Le programme ne peut pas fonctionner convenablement si l'on n'a pas établi en même temps des équipes de sûreté adéquates, car celles-ci sont indispensables. Les principes de l'unité communautaire ne peuvent pas être appliqués avec succès si l'on ne définit pas nettement les fonctions des agents de la sûreté et celles des responsables des unités. Par conséquent, chaque établissement aura son propre service de sûreté. La répartition des agents de correction en deux groupes permettra de dispenser une meilleure formation spécialisée, de tenir des réunions du personnel plus fréquentes et plus efficaces et de mieux contrôler la sûreté.

Le nombre des absences temporaires continue d'augmenter et au cours de l'année financière 1971-72 il a dépassé 35,000. La direction de l'établissement peut accorder la